

Les villages disparus autour de Ribeauvillé (2/2)

À CONSERVER

Karlispach

L'historien L. G. Werner, dans un document publié en 1921, signale un habitat disparu entre Ribeauvillé et Guémar, connu sous le nom de Karlispach. Ce village est déjà mentionné par Schoepflin et Grandidier sous le nom de Charoltespach ou Charoltesbach. La seule référence connue est que ce hameau se situait non loin d'Altenheim. Mais on ne trouve aucune trace de cet habitat dans les archives de la ville, ni dans le Urkunderbuch des Ribeauvilliers.

Peut-être s'agit-il de l'emplacement d'une cour colongère entourée de quelques maisons et qui pourrait correspondre à l'ancienne ferme Barbe, située à la limite des bans de Ribeauvillé et de Guémar, non loin de la gare de Ribeauvillé.

Katzenwangen

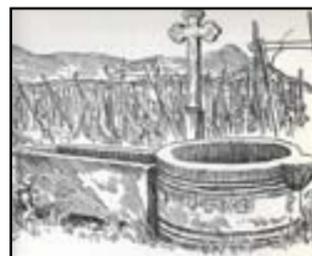
En relatant l'histoire du bailliage de Zellenberg, dépendant des Ribeaupierre, Schoepflin énonce les villages administrés par le bailliage : Zellenberg, Bennwihr, Houssen, Wihr en Plaine et Katzenwangen. Peu d'historiens locaux connaissent l'existence de ce village dont le nom apparaît parfois dans les archives sous la forme de Catzwangen, Katzwang ou Kacewang.

La première mention de cet endroit apparaît dans les registres de l'abbaye de Pairis qui possédait dès 1269 des biens à Catzwangen. On retrouve une nouvelle mention de ce bourg lorsque les deux frères Anselme et Henri de Ribeaupierre se partagent la seigneurie en 1298. Parmi ces biens figurent Kazewang et un moulin dénommé Sneppekings muele.

En 1441, il est fait mention d'une paroisse avec une chapelle consacrée à Saint Séverin. Sur les anciennes cartes Cassini, elle est nommée « chapelle Saint Chrême ». Cette chapelle aurait été partiellement restaurée en 1774, mais détruite pendant la Révolution. Elle fut vendue en mai 1792 comme Bien National pour une somme de 1125 livres et achetée par la commune. En 1808, elle fut revendue pour 240 francs ; le produit de cette vente fut affecté à l'achat d'une cloche pour l'église paroissiale. Mais à partir du 16^{ème} siècle le village ne figure plus dans les actes officiels. On trouve juste mention d'un Katzewansweg, d'un Catzwangspfadt et d'un pont nommé Katzibruck. Le village a disparu sans que l'on en connaisse ni la cause, ni la date. On peut penser que le village aurait été détruit lors de l'invasion des Armagnacs, mais une autre source évoque une épidémie (peste ?). Par la suite les deux bans de Bennwihr et de Katzwangen ont été fusionnés. Le légende raconte que deux femmes auraient survécu à la catastrophe et auraient demandée l'hospitalité à leurs villages voisins ; refoulées partout où elles se rendaient, elles furent finalement accueillies par Bennwihr.

En remerciement elles offrirent le ban de Katzenwangen à la commune de Bennwihr.

Le seul témoin de de cette localité disparue demeure une croix trilobée à environ 800m à l'est de Bennwihr. Ce calvaire porte encore les stigmates de la dernière guerre. A la fin du 19^{ème} siècle, les archives mentionnent encore l'existence d'un puits à cet endroit (voir ci-dessous).



Buckel

Le hameau du Buckel (parfois appelé Buhl) se situait dans la vallée du Strengbach, sur la rive droite du torrent, à la hauteur de l'ancien hôtel La Pépinière. Ce hameau est cité en 1717, lorsque des bûcherons déboisent des forêts pour y installer deux maisons. Au début les archives mentionnent trois familles qui y sont installées. Quelques années plus tard on dénombre sept maisons et sept familles. On connaît même le nombre de bêtes domestiques en 1758 : 5 vaches, 3 veaux, 4 chèvres et 5 cochons. Toutes ces familles vivaient essentiellement du bûcheronnage mais cultivaient quelques lopins de terre (3 arpens soit un peu plus d'1,5 ha) et possédaient des prairies (3 arpens) et des vergers (1 arpen).

On trouve à nouveau trace de ce hameau dans les archives de la ville en 1865, lorsqu'il s'agit de la scolarisation des enfants. Ce lieu-dit dépendait administrativement de la commune de Riquewihr, tout comme le hameau du Bilstein voisin. Mais les familles avaient l'habitude de dépendre de Ribeauvillé pour leur lieu de culte, les inhumations,



la scolarisation des enfants et toutes les affaires économiques. En 1865, le rectorat envisage de créer une école au Bilstein pour les 25 familles qui y résident. Bien naturellement les enfants du Buckel devront se rendre dans cette école dès l'ouverture de l'établissement. Mais cette décision n'était pas du goût des habitants

du Buckel qui manifestent le désir de continuer d'envoyer leurs enfants à Ribeauvillé où la scolarité est gratuite. Ils prétendent qu'il est plus facile de se rendre à Ribeauvillé qu'au Bilstein !

Par la suite les habitants de ce hameau émigrèrent vers Ribeauvillé ou les Verreries et abandonnèrent leurs maisons qui tombèrent en ruine. En 1882, une grande partie des terrains a été vendue à l'administration forestière. Actuellement subsiste encore un pré, près de l'ancienne scierie Haas, témoignant de cette présence humaine.

Hagenach

Hagenach, Hagenau ou Haguenu, constitue actuellement un canton de vignes situé à cheval sur le ban de Ribeauvillé et de Bergheim. Dans les textes anciens on trouve également l'orthographe de Hagnach, Hagenoch, Hagenau, Haguenu. Dans un traité de paix, de 1292, signé entre Anselme de Ribeaupierre et les villes voisines on mentionne pour la première fois le hameau de Hagenach. Ce hameau est à nouveau cité en 1303 et en 1309 au sujet de litiges entre les Ribeaupierre et la ville de Bergheim.

Par la suite la citation de hameau disparaît, mais il apparaît fréquemment un Trotthuses ze Hagnach, une maison avec pressoir, appartenant aux Ribeaupierre. Ce pressoir seigneurial figure encore dans les actes en 1509, mais n'est plus cité en 1552. Des personnes averties pensent que ce pressoir se situait dans le canton, actuellement dénommé Trotacker (le champ du pressoir), jouxtant le canton du Hagenau et proche du canton du Castel. Dans les temps anciens le chemin allant de Ribeauvillé à Bergheim passait justement par là. D'où l'hypothèse d'un groupement de maisons situées près des anciennes sources d'eau chaudes de Ribeauvillé au lieu-dit Castel, déjà connues à l'époque romaine, mais portées disparues au 15^{ème} siècle. Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

L'historien L.G Werner écrit : Hagenach n'était certainement qu'une petite agglomération de maisons, disparue sans doute vers la fin du 14^{ème} siècle, lors des incursions des mercenaires d'Enguerrand de Coucy, ou durant le siège de Bergheim, en 1374, par le duc Jean Ier de Lorraine. Il est probable que les quelques habitants se sont retirés vers Bergheim, ville fortifiée qui leur offrait plus de sécurité.

Willer

Les textes anciens signalent un village aujourd'hui disparu, Willer ou Weiler, près du château du Reichenstein, ainsi qu'une cour colongère avec une église, du nom de Saint Pierre, proche de Bergheim. (Ces villages figurent encore sur le plan Specklin de 1573). Le village de Willer fut entièrement détruit par les troupes suédoises en 1532, durant la guerre de Trente Ans. A l'heure actuelle il existe encore un témoin de cet habitat ancien, le Tempelhof, la

maison des Templiers et un canton de vigne dénommé Im Willer. De même le faubourg ouest de Bergheim est appelé Faubourg Saint Pierre, en souvenir de cet habitat primitif.

À la recherche des villages disparus

Un regain d'intérêt est constaté actuellement pour retrouver les vestiges de ce patrimoine disparu. Malheureusement les personnes qui investissent ces lieux, chercheurs peu scrupuleux, souvent étrangers à notre région, utilisent des détecteurs de métaux : elles ne sont pas toujours désintéressées et détruisent les indices et les traces de ce passé. Plusieurs d'entre elles ont ainsi été prises en flagrant délit, parfois signalées par des citoyens locaux qui ont alerté soit la brigade verte, soit le garde-champêtre.

Que dit la Loi ?

• Sur les fouilles et la détection de métaux

L'article L 542 du code du patrimoine précise : « Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir au préalable obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur, ainsi que de la nature et des modalités de la recherche ».



• Sur les chercheurs

Ces personnes sont traduites en justice. La loi prévoit : « la confiscation de la chose qui a servi à commettre l'infraction, un travail d'intérêt général pour une durée de vingt à cent vingt heures et une amende de 3000 euros ».

• Sur le matériel découvert

Les objets trouvés lors de ces « fouilles sauvages » doivent être déposés à la mairie à des fins d'étude et de conservation.

En ce qui concerne la découverte fortuite de vestiges archéologiques ou historiques, la Loi stipule qu'ils soient signalés aux autorités compétentes. C'est cette démarche citoyenne qu'a engagée la personne qui a déposé en mairie un morceau de frise gallo-romaine (voir BVàR n°38 – p13) et nous l'en remercions.

Pour les citoyens responsables de la cité des Ménétriers, il paraît important que nous restions maîtres du patrimoine que nous souhaitons léguer aux générations futures. Nous vous laissons juge de signaler aux autorités municipales tout manquement à cette déontologie patrimoniale.

